



SOMMAIRE

- Le basculement du monde vers un nouvel ordre multipolaire : quelle place pour l'Iran ? 2
- Commission d'enquête de l'ONU : les gouvernements iranien et américain ont commis des crimes 6
- Iran : des travailleurs de Petropars condamnés à 74 coups de fouet et à une amende.....9
- La crise du coût de la vie frappe les travailleurs.euses et les jeunes en quête d'emploi 11
- Le pain et la viande figurent désormais, eux aussi, parmi les produits vendus à crédit 15
- Déclaration de l'Association syndicale des enseignant.es d'Iran (Téhéran) 17
- Déclaration du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la compagnie des autobus de Téhéran 19
- Un village de tombes : des exécutions généralisées et systématiques.....20
- Une deuxième condamnation à mort prononcée contre Varisheh Moradi 23
- Quatre manifestants de janvier exécutés, une femme de 33 ans menacée d'exécution 26
- En Iran, la mobilisation contre les exécutions gagne les prisons.....27

Le basculement du monde vers un nouvel ordre multipolaire : quelle place pour l'Iran ?



Le monde est entré dans une phase de profonde transformation. Celle-ci se caractérise avant tout par le déplacement progressif du centre de gravité du pouvoir : l'ordre unipolaire dominé par les États-Unis cède la place à un monde multipolaire.

La question n'est désormais plus de savoir si cette transition aura lieu, mais comment elle s'opérera. Comme lors de nombreuses grandes mutations historiques, le passage d'un ordre à l'autre s'accompagnera-t-il de guerres et d'affrontements militaires, ou pourra-t-il s'effectuer sans conflit majeur ?

La guerre en Ukraine, les massacres de la population palestinienne à Gaza par Israël, la guerre entre l'Iran, Israël et les États-Unis, les bouleversements au Moyen-Orient et l'intensification de la rivalité entre Washington et Pékin doivent être replacés dans cette perspective.

L'essor fulgurant de l'économie chinoise a été le principal moteur de cette transformation. En tirant pleinement parti des mécanismes de l'Organisation mondiale du commerce, la Chine a été le pays qui a le plus bénéficié de la mondialisation. Elle est devenue le principal concurrent économique des États-Unis.

Le paradoxe de la situation actuelle tient au fait que les puissances qui ont elles-mêmes bâti le système du libre-échange sont aujourd'hui celles qui s'en éloignent le plus, tandis que la Chine continue de défendre le maintien de cet ordre et la poursuite de la mondialisation.

Washington recentre sa stratégie sur la Chine

Depuis la présidence de Barack Obama (janvier 2009 à janvier 2017), les États-Unis ont fait de l'endiguement de la Chine leur priorité stratégique. Ils ont progressivement déplacé leur centre d'attention du Moyen-Orient vers l'Asie-Pacifique.

Ce recentrage posait toutefois une question cruciale : celle de la sécurité d'Israël. Depuis plusieurs décennies, cette sécurité constitue l'un des piliers de la politique américaine au Moyen-Orient. La perspective d'une réduction de la présence américaine dans la région, sans garanties supplémentaires

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **Le basculement du monde vers un nouvel ordre multipolaire**

pour Israël, est ainsi devenue l'un des principaux sujets de désaccord entre l'administration Obama et le gouvernement de Benjamin Netanyahu.

Israël a dès lors cherché à empêcher le désengagement américain de la région.

Au cours de son premier mandat, Donald Trump a poursuivi une politique de normalisation des relations entre Israël et plusieurs États arabes, notamment à travers les « accords d'Abraham ». Il s'agissait de faire émerger, avant une éventuelle réduction de la présence américaine, un nouvel ordre régional susceptible de garantir la sécurité d'Israël.

L'attaque du Hamas, le 7 octobre 2023, a toutefois ouvert une nouvelle phase. Israël a saisi cette occasion pour tenter de redéfinir les rapports de force au Moyen-Orient et d'éliminer les menaces pesant sur sa sécurité.

Le projet de changement de régime en Iran

Au cours du second mandat de Trump, la stratégie américaine a d'abord visé l'endiguement, puis le renversement du régime islamique iranien. Deux objectifs étaient recherchés : garantir la sécurité d'Israël et, en contrôlant les ressources énergétiques iraniennes — auxquelles s'ajouterait le pétrole vénézuélien —, se doter d'un nouveau levier de pression sur la Chine.

L'énergie devait ainsi devenir un instrument géopolitique au service de la stratégie américaine d'endiguement de son principal rival.

Cette stratégie reposait sur trois hypothèses : l'élimination d'Ali Khamenei, l'effondrement de l'appareil militaire et sécuritaire du régime, puis le déclenchement d'un soulèvement populaire susceptible d'entraîner sa chute.

Ali Khamenei a été tué, mais le régime ne s'est pas effondré

Les bombardements n'ont par ailleurs pas visé les seules installations militaires. Ils ont également frappé des écoles, des stades, des universités, des hôpitaux, des quartiers résidentiels, des usines ainsi que des infrastructures énergétiques et économiques.

Malgré l'ampleur des massacres de janvier 2026, et en dépit du profond rejet du régime islamique, une grande partie de la population iranienne n'a pas accepté de s'inscrire dans le scénario élaboré par les États-Unis et Israël.

Le projet de changement de régime a donc échoué. Washington est revenu à une politique visant à infléchir le comportement du régime plutôt qu'à provoquer sa chute.

L'échec du projet de renversement de la République islamique et d'installation de Reza Pahlavi au pouvoir a également compromis la perspective d'un nouvel ordre sécuritaire régional conçu autour des intérêts israéliens. Bien qu'opposés au régime islamique sur de nombreux points, la plupart des États de la région n'ont pas davantage souhaité voir émerger une monarchie directement intégrée à la stratégie israélienne.

Vers un nouvel ordre sécuritaire au Moyen-Orient ?

L'instabilité et les bouleversements au Moyen-Orient se poursuivront tant qu'un système régional de sécurité destiné à préserver les intérêts des détenteurs de capitaux et des industries de la région n'aura pas été mis en place.

Jusqu'à la guerre de douze jours de juin 2025, la stratégie de dissuasion du régime islamique reposait principalement sur le développement de ses capacités balistiques, le recours à ses forces alliées dans la région et la menace de se doter de l'arme nucléaire.

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **Le basculement du monde vers un nouvel ordre multipolaire**

Au cours de la guerre de quarante jours, en février et mars 2026, Téhéran a toutefois modifié cette stratégie. La préparation à un élargissement du conflit, la capacité à frapper sans avertissement préalable les bases américaines dans la région et l'utilisation du détroit d'Ormuz comme moyen de pression placent désormais le régime dans une position plus favorable pour négocier sa place au sein du futur système régional de sécurité.

Avant cette guerre de quarante jours, les dirigeants des monarchies du Golfe considéraient que la présence de vastes bases militaires américaines sur leur territoire constituait une garantie de sécurité face à la menace iranienne.

Les attaques iraniennes contre les bases américaines et les infrastructures économiques de ces pays ont toutefois remis en question cette garantie. Elles les ont incités à envisager plus rapidement la mise en place d'un système régional de sécurité collective.

Après Ali Khamenei : Mojtaba et les fractures du pouvoir

La mort du Guide Ali Khamenei ainsi que de nombreux responsables politiques, militaires et sécuritaires du régime a accentué les divisions au sommet du pouvoir, notamment au sein du camp conservateur.

- Une partie des conservateurs continue de considérer la confrontation avec les États-Unis comme existentielle et inévitable. Elle rejette donc toute négociation, estimant qu'elle est nécessairement vouée à l'échec.

- Un autre courant conservateur considère, au contraire, que les différends avec Washington ne sont pas forcément insurmontables. Selon cette approche, la crise pourrait être gérée par la diplomatie et par l'exploitation des divergences d'intérêts entre les États-Unis et Israël.

Le désaccord entre eux ne porte toutefois pas uniquement sur la politique étrangère. Il concerne aussi l'avenir de l'ordre mondial.

- Pour certains, la fin de l'hégémonie américaine est désormais inéluctable. Ils préconisent donc un approfondissement des relations avec la Chine, les BRICS et le « Sud global ».

- D'autres jugent encore possible une redéfinition des relations avec l'Occident.

Ces divergences ne se réduisent donc pas à des rivalités entre factions. Elles traduisent un désaccord plus profond sur l'orientation stratégique que doit suivre le régime islamique dans un monde en pleine recomposition.

Le pouvoir a profité des circonstances de la guerre pour installer Mojtaba Khamenei à la succession de son père. Mais le nouveau Guide est encore loin de disposer de l'autorité dont Ali Khamenei jouissait pour arbitrer les conflits internes et imposer les décisions ultimes.

Une opposition profondément recomposée par la guerre

La guerre a profondément modifié les rapports de force au sein de l'opposition iranienne :

- Les monarchistes : le revers de Reza Pahlavi

Une partie de l'opposition avait lié son avenir politique à une intervention militaire des États-Unis et d'Israël. L'échec du projet de changement de régime a considérablement affaibli cette stratégie.

Reza Pahlavi et les monarchistes fascistes ont subi leur revers le plus important et perdu leurs perspectives d'accession au pouvoir.

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **Le basculement du monde vers un nouvel ordre multipolaire**

- La coalition de six partis kurdes

En s'inscrivant dans la même logique, la coalition des six partis kurdes s'est elle aussi exposée à l'érosion d'un capital politique et social constitué au fil de décennies de lutte, d'emprisonnements, d'exécutions et de lourds sacrifices consentis par la population du Kurdistan.

En soutenant la guerre et l'intervention étrangère au lieu de renforcer les mouvements sociaux, ces six partis risquent d'affaiblir ces derniers et de compliquer leur lutte ainsi que leur action indépendante.

- Libéraux et républicains : l'absence de stratégie commune

Malgré de nouvelles coopérations et alliances, les différents courants libéraux et républicains restent confrontés à deux faiblesses majeures : l'absence de cohérence théorique et analytique quant à la forme du futur régime, et l'absence d'une stratégie commune pour sortir de la République islamique.

Pendant la guerre, certains se sont opposés à l'intervention militaire, qu'ils jugeaient contraire aux intérêts nationaux. D'autres l'ont, au contraire, soutenue.

Leur incapacité à adopter une position commune sur la principale crise politique de la période montre que ce courant ne dispose toujours pas d'une vision unifiée de la transition.

- La « gauche de l'axe de la résistance »

Les racines de la gauche favorable au pouvoir remontent aux premières années qui ont suivi la révolution. À l'époque, pour contrer l'influence des forces ouvrières et des socialistes radicaux, le régime islamique s'était appuyé sur le Parti Toudeh et la majorité des Fedayin. Ces organisations mobilisaient une rhétorique de gauche pour défendre le pouvoir islamique. Elles ont joué ce rôle aussi longtemps que le régime en a eu besoin. Après la consolidation du pouvoir et la répression massive de ses opposants, elles ont elles-mêmes été frappées par la répression, les arrestations et les exécutions.

Avec la renaissance des mouvements ouvriers et socialistes, notamment après janvier 2017, le même schéma s'est reproduit sous une nouvelle forme. Des courants s'appuyant sur une rhétorique anti-impérialiste et néo-campiste ont de nouveau justifié leur soutien au régime islamique et tenté de faire de son affrontement avec les États-Unis le principal critère d'analyse.

Une telle approche conduit à occulter la nature économique et de classe de la République islamique : il s'agit d'un régime autoritaire fondé sur des rapports capitalistes et des politiques économiques néolibérales, qui refuse l'organisation indépendante des travailleurs/euses et maintient les salaires très en dessous du seuil de pauvreté.

Le seul fait d'être en conflit avec les États-Unis ne suffit pas à faire d'un régime un pouvoir anti-impérialiste. Du point de vue des intérêts de la classe ouvrière, l'opposition à l'impérialisme ne prend pleinement son sens que si elle s'accompagne d'une lutte contre les rapports capitalistes et de la défense d'organisations ouvrières indépendantes.

Dans cette perspective, la « gauche de l'axe de la résistance » apparaît comme un instrument qui permet au régime islamique de justifier un pouvoir hostile au monde du travail.

Pour une alternative socialiste indépendante

Au cours de cette guerre, le mouvement socialiste iranien a réaffirmé son indépendance politique et défendu les intérêts propres du mouvement ouvrier.

En refusant à la fois le régime islamique et l'intervention militaire étrangère, les socialistes et le mouvement ouvrier indépendant ont pu se tenir à l'écart aussi bien de l'orbite du pouvoir iranien que des projets américains et israéliens.

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **Le basculement du monde vers un nouvel ordre multipolaire**

Avec l'élimination de Reza Pahlavi et des monarchistes fascistes de la compétition pour le pouvoir, la principale confrontation politique au sein de l'opposition au régime, a désormais lieu entre d'une part les socialistes, d'autre part les libéraux et républicains.

Contester l'hégémonie du discours libéral devient ainsi l'un des principaux objectifs théoriques du mouvement socialiste.

Construire un réseau de militant.es de gauche au sein du mouvement ouvrier

Avec l'accalmie de la guerre, les protestations et les grèves ouvrières, comme les autres mouvements sociaux, devraient se développer.

La guerre a aggravé la crise économique iranienne. Comme en octobre 2019 et en janvier 2026, le régime islamique cherchera de nouveau à en faire payer le prix aux dizaines de millions de travailleurs/euses et personnes laborieuses. Et cela s'autant plus que, pendant la guerre, les prix des produits alimentaires ont été multipliés plusieurs fois.

Dans ces conditions, la mise en place d'un réseau de militant.es de gauche et socialistes au sein du mouvement ouvrier indépendant constitue le principal moyen d'unifier et de coordonner les mobilisations et les grèves à venir, au-delà des différences d'accent mises sur telle ou telle revendication ou tel ou tel terrain de lutte.

Ce réseau doit défendre l'organisation indépendante des travailleurs et travailleuses, le droit de grève, ainsi que l'augmentation des salaires. Il doit aussi permettre aux militant.es de communiquer, de partager leurs expériences et de soutenir les responsables de centaines de grèves. Il s'agit ainsi de favoriser des mobilisations qui dépassent le cadre d'une seule usine ou d'un seul secteur industriel.

La construction d'un tel réseau n'est pas une simple initiative organisationnelle. Elle constitue un premier pas vers la préparation du mouvement ouvrier à répondre à la situation actuelle de la société iranienne.

Unir les mouvements sociaux

La lutte pour la liberté et l'égalité ne pourra devenir une force déterminante que si les différents mouvements sociaux parviennent à se rapprocher, avec le mouvement ouvrier comme force centrale.

La coopération et les liens entre militant.es ouvrier.es et des mouvements des femmes, des étudiant.es, des enseignant.es, des retraité.es, des demandeur/euses de justice, contre l'oppression nationale, pour l'écologie, etc. peuvent favoriser des mobilisations plus larges et faire converger les revendications sociales.

C'est cette articulation qui peut transformer des luttes, aujourd'hui dispersées, en un mouvement social d'ampleur nationale.

Pour une alternative socialiste et populaire

La guerre a aggravé les crises économiques, sociales et politiques de l'Iran. Dans le même temps, aucune des forces actuellement en présence ne propose de perspective claire et progressiste pour sortir de l'impasse.

Dans ces conditions, le renforcement de l'organisation indépendante des travailleurs/euses et son articulation avec les autres mouvements sociaux constituent le principal terrain sur lequel peut se construire une alternative socialiste et populaire.

Le travail théorique, politique et organisationnel visant à lever les obstacles à cette coopération et à élargir ce réseau doit donc être au cœur de l'activité des forces socialistes iraniennes •

17 octobre 2026

Commission d'enquête de l'ONU : les gouvernements iraniens et américain ont commis des crimes¹



Sara Hossain, présidente de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits des Nations unies sur l'Iran, lors de la présentation du rapport de la Mission devant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, à Genève, le 21 septembre 2026. / Photo : UNTV CH

La Mission internationale indépendante d'établissement des faits de l'ONU sur l'Iran a présenté, lundi 20 septembre 2026 à Genève, son dernier rapport devant le Conseil des droits de l'Homme, lors de sa 63^{ème} session.

Sara Hossain, présidente de la mission, a estimé que la population iranienne avait été confrontée, ces derniers mois, à un double choc : une « sévère répression d'État » à l'intérieur du pays et les conséquences de la guerre avec les États-Unis et Israël.

Publié le 7 septembre, le rapport a été examiné et discuté aujourd'hui par les États membres lors d'une séance officielle du Conseil.

Selon les conclusions de la commission, la répression des manifestations déclenchées fin décembre 2025 et début janvier 2026 a atteint une ampleur inédite par rapport aux précédentes vagues de contestation. Les forces de sécurité ont eu recours à des armes à feu dans l'ensemble des 31 provinces du pays.

Le rapport fait état de tirs directs depuis des toits et des points en hauteur contre les manifestant.es, de l'usage de plombs de chasse, et d'attaques visant des établissements de santé.

La commission estime que certains de ces actes — meurtres, détentions arbitraires, tortures et autres traitements inhumains — relèvent d'une attaque généralisée et systématique contre la population civile, et constituent des « crimes contre l'humanité ».

La répression a fait au moins 221 victimes parmi les enfants, dont certain.es n'avaient que deux ans. Des dizaines de milliers de personnes ont aussi été arrêtées et détenues arbitrairement. Beaucoup auraient subi tortures, isolement, privation d'avocat ou disparition forcée.

(Lire la suite en page suivante) →

1- Texte publié le 17 Septembre 2026 par [The Office of the High Commissioner for Human Rights](#) et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran.

← (Suite de la page précédente) ... **Commission d'enquête de l'ONU : les gouvernements iraniens**

La coupure généralisée d'Internet, instaurée le 8 janvier 2026, a duré plus de cinq mois, limitant fortement l'accès à l'information et les opérations de secours.

La peine de mort a également été largement utilisée après les manifestations. Entre février et août 2026, au moins 29 hommes ont été exécutés dans des affaires liées aux mobilisations, à l'issue de procès expéditifs. Cinq de ces exécutions ont eu lieu en public. Au moment de la rédaction, plus de 70 autres personnes, dont cinq femmes et trois garçons, étaient menacées d'une exécution imminente.

Le rapport revient aussi sur la guerre déclenchée le 27 février 2026 par les attaques des États-Unis et d'Israël contre l'Iran. Selon la commission, la population iranienne a subi de graves atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire. Elle estime notamment que deux attaques américaines pourraient constituer des crimes de guerre, sur la base de « motifs raisonnables ».

Deux attaques sont citées comme crimes de guerre présumés :

- La première concerne une frappe de missile Tomahawk contre l'école primaire Shajareh Tayyebah, à Minab, qui a fait plus de 150 mort.es, dont environ 120 enfants ;
- La seconde a visé un complexe sportif et un quartier résidentiel à Lamerd, faisant 22 mort.es parmi les civil.es.

Selon la commission, ces frappes n'ont pas suffisamment distingué les cibles militaires, des cibles et biens civil.es. Ces frappes peuvent donc, au regard du droit international, être qualifiées d'« attaques indiscriminées ».

À Minab, cette conclusion s'appuie notamment sur le fait que l'école visée avait clairement l'apparence d'un établissement scolaire. La commission n'a trouvé aucun élément indiquant qu'elle était utilisée à des fins militaires au moment de la frappe.

Selon les enquêteurs de l'ONU, les États-Unis n'ont pas pu actualiser suffisamment les renseignements sur la cible ni confirmer le caractère militaire du bâtiment avant la frappe. La commission estime que cette défaillance allait au-delà d'une « simple négligence ».

Le même constat ressort de l'examen de la frappe à Lamerd. Les expert.es ont relevé que le complexe sportif pouvait être clairement distingué des installations du Corps des gardiens de la révolution située à proximité.

Washington a rejeté les conclusions de la commission concernant les États-Unis, accusant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU de partialité. Le Pentagone a, de son côté, précisé que son enquête sur la frappe de Minab se poursuivait et qu'aucune conclusion n'avait encore été rendue publique.

À l'inverse, le représentant de l'Iran auprès du Conseil, Ali Bahreini, a mis en avant les frappes américaines et israéliennes ainsi que les sanctions économiques, qu'il a présentées comme les principales atteintes aux droits du peuple iranien. Il a également repris la version officielle de Téhéran, selon laquelle une partie des manifestations aurait dégénéré en « violence organisée et ingérence étrangère ». Téhéran a de longue date rejeté les accusations faisant état d'une répression organisée des manifestant.es.

En conclusion, la mission d'établissement des faits a appelé la République islamique et les États-Unis à mettre fin aux violations des droits humains et du droit international humanitaire, à garantir aux victimes une réparation intégrale, et à prendre les mesures nécessaires pour empêcher leur répétition.

La mission d'établissement des faits a également appelé à mettre immédiatement fin à la guerre et à relancer les efforts diplomatiques en vue d'une paix durable. Elle n'a toutefois pas de pouvoir judiciaire : ses conclusions ne constituent ni des décisions de justice ni des condamnations. Elles peuvent néanmoins contribuer à documenter les faits et être prises en compte dans d'éventuelles enquêtes ou procédures judiciaires, au niveau national ou international •

Iran : des travailleurs de Petropars condamnés à 74 coups de fouet et à une amende



Plus de dix anciens salariés de Petropars ont subi une peine de 74 coups de fouet et une amende chacun, après avoir protesté contre le non-renouvellement de leurs contrats dans le district de Hoveyzeh.

Selon l'agence de presse HRANA, les peines ont été exécutées contre plus de dix travailleurs qui avaient été arrêtés après des rassemblements de protestation. Ils dénonçaient leur licenciement et le non-renouvellement de leurs contrats, à l'issue de plusieurs années de travail sur les installations du champ pétrolier de South Azadegan.

La 101^e chambre du tribunal pénal de deuxième instance de Hoveyzeh, présidée par le juge Malek-Tabar Firouzjani, a rendu ses décisions le 4 juillet 2026. Chaque travailleur a été condamné à 74 coups de fouet et à une amende, rapporte HRANA.

La procédure a été engagée après une plainte de Petropars. Les faits reprochés comprenaient notamment l'« obstruction à la circulation » et des « préjudices et dommages ». D'après HRANA, la plupart des travailleurs concernés sont titulaires d'une licence ou d'un master.

Les salariés affirment que leurs contrats n'ont pas été renouvelés après la fin des projets et que des travailleurs d'autres provinces, notamment du Guilan et du Fars, ont été recrutés à leur place. Ils avaient déjà organisé plusieurs rassemblements, notamment devant le gouvernorat du Khouzestan à Ahvaz et la préfecture de Hoveyzeh, pour demander leur réintégration. Leurs démarches n'ont jusqu'ici pas abouti.

Malgré l'exécution des peines, les travailleurs continuent, selon HRANA, de se réunir chaque semaine devant les locaux de Petropars. Ils demandent que leurs revendications professionnelles soient examinées et réclament leur réintégration. L'entreprise est chargée de la gestion de la première phase de développement de la partie centrale du champ pétrolier de South Azadegan.

Lorsqu'un travailleur, qui doit lutter sans relâche pour obtenir un salaire de misère, se retrouve confronté aux procès, à la flagellation, à la torture et à la mort, la nature véritable des rapports sociaux et les ressorts ultimes du pouvoir politique apparaissent au grand jour.

Acculé dans une impasse qui menace sa survie, le pouvoir transforme alors les revendications les plus élémentaires — celles qui concernent les conditions de vie et la dignité humaine — en affaires de sécurité.

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **Iran : des travailleurs de Petropars condamnés à 74 coups de fouet**

Ces condamnations ne visent pas seulement les travailleurs/travailleuses qui en sont les victimes directes. Elles adressent aussi une menace à l'ensemble du monde ouvrier et à toutes celles et ceux qui protestent contre les exploiteurs : contre les salaires dérisoires, les licenciements, le chômage, l'extrême pauvreté, la privation des droits fondamentaux et les atteintes à la dignité humaine.

Le cas des travailleurs de Petropars, à Hoveyzeh, s'inscrit dans un contexte plus large de répression des mouvements de protestation ouvrière à l'échelle nationale. Parmi ces mobilisations figurent celles des travailleurs de l'aciérie Foulad Sia Den, à Abhar, qui réclament la satisfaction de leurs revendications et dénoncent les arriérés de salaires ainsi que la pénibilité de leurs conditions de travail.

Cet appareil répressif sert également à intimider les retraité.es, les défenseurs/euses des droits, les femmes, les étudiant.es, les personnels de l'éducation — notamment les enseignant.es — ainsi que les professionnel.les de santé.

Nombre de ces travailleuses et travailleurs, incapables de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, quittent leur emploi. D'autres s'épuisent jour et nuit dans les rues et les ruelles, pris.es dans un véritable marathon entre la vie et la mort pour gagner leur pain quotidien et préserver leur droit à une existence digne.

Pour les travailleurs/travailleuses et les couches les plus défavorisées de la société, cette tragédie ne saurait être réduite à une simple irrégularité judiciaire ou à une atteinte isolée aux droits fondamentaux, à la vie et à la dignité. Elle révèle directement l'alliance funeste de l'exploitation économique et de la répression brutale des revendications ouvrières.

Les travailleurs/travailleuses, qui produisent l'essentiel de la richesse sociale et forces vives de la société, se voient pourtant privés de leurs droits humains les plus élémentaires. Ils et elles élèvent la voix pour réclamer leurs droits ; en retour, ils et elles ne reçoivent que le fouet, le chômage, la privation de pain et les arrestations.

Pourtant, chaque coup de fouet, chaque humiliation et chaque châtiment infligés par le régime islamique et par les groupes qui détiennent le pouvoir politique et économique ne font qu'attiser la colère de la classe ouvrière et renforcer sa détermination à s'organiser en vue d'un soulèvement et d'un mouvement de renversement du pouvoir.

La protestation, la grève et le droit de s'organiser de façon indépendante sont des droits fondamentaux et inaliénables de la classe ouvrière. Défendre les travailleurs de Petropars, à Hoveyzeh, et l'ensemble des travailleurs/travailleuses en lutte — notamment dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de la santé — exige de renforcer la solidarité à l'échelle nationale et de tisser des liens durables entre les luttes ouvrières et sociales, encore trop dispersées.

L'organisation consciente et indépendante est le moyen le plus efficace dont disposent les travailleurs/travailleuses et les personnes exploitées pour défendre leurs intérêts communs. Elle constitue aussi une étape décisive vers l'émancipation et la conquête de la liberté, de l'égalité et du socialisme.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdit les peines cruelles, inhumaines ou dégradantes. HRANA indique qu'en 2024, au moins trois condamnations à la flagellation, totalisant 106 coups, ont été exécutées en Iran. L'agence rapporte également que 131 personnes ont été condamnées cette année-là à un total de 9 957 coups de fouet.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté le prononcé et l'exécution de peines de flagellation contre les travailleurs/euses en lutte !

Le fouet peut meurtrir le corps de l'ouvrier, mais il ne pourra jamais étouffer sa soif de liberté, d'égalité et d'une vie digne. Les projectiles de l'intimidation et de la répression finiront tôt ou tard par rebondir sous l'effet de la colère populaire et se retourner contre ceux qui détiennent le pouvoir•

La crise du coût de la vie frappe les travailleurs/travailleuses et les jeunes en quête d'emploi¹



Retour sur les principales mobilisations ouvrières recensées en septembre 2026

En septembre 2026, la pression économique en Iran ne se limitait plus à la hausse des dépenses des ménages. Quelques mois après la guerre de trente-neuf jours, ses effets se faisaient également sentir dans les principaux indicateurs économiques, la production et l'emploi. Les statistiques officielles publiées au cours du mois faisaient état d'une inflation persistante, d'un recul de la production et d'une baisse de la consommation des ménages. Conjuguées à l'érosion du pouvoir d'achat, ces tendances fragilisaient davantage la situation des travailleurs/travailleuses.

Le doublement du prix de l'essence a ajouté une pression supplémentaire sur les frais de déplacement et le coût de la vie. Il a aussi directement touché les travailleurs/travailleuses qui conduisent à titre de deuxième ou de troisième activité professionnelle, en augmentant les coûts liés à cette source de revenus.

L'insécurité et la menace de guerre continuaient par ailleurs de peser sur l'économie et la vie quotidienne. Certaines unités de production subissaient encore les conséquences du conflit : difficultés d'approvisionnement en matières premières, restrictions de production, et incertitude concernant la main-d'œuvre. Dans ce contexte, de nombreux travailleurs/travailleuses peinaient à retrouver des conditions de vie normales.

Les mobilisations recensées en septembre 2026 témoignent à la fois de revendications persistantes concernant les salaires et les conditions de vie, et de la forte présence de jeunes en quête d'un emploi. Elles révèlent ainsi un élargissement des revendications : au-delà de l'amélioration des conditions de travail, c'est désormais l'accès à l'emploi qui est au cœur de la contestation.

Un nombre record de mobilisations au cours du premier semestre

Les informations publiées sur les mobilisations ouvrières de septembre montrent que, malgré le climat sécuritaire persistant, lié à la reprise de la guerre et aux tensions régionales, les différents groupes de travailleurs/travailleuses sont descendu.es dans la rue avec une fréquence et une diversité croissantes. Au total, 73 mobilisations ont été recensées dans au moins 21 villes. Ahvaz, Téhéran, Ispahan, Shoush, Rasht et Kermanshah figurent parmi les villes où les protestations ont été les plus nombreuses.

(Lire la suite en page suivante) →

¹ - Texte publié le 25 septembre 2026 par le site davalab et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran

← (Suite de la page précédente) ... **La crise du coût de la vie frappe**

La grande majorité de ces mobilisations ont pris la forme de rassemblements ; seules une grève et une manifestation ont été recensées. Les retraité.es, notamment ceux de la Sécurité sociale et du secteur des télécommunications, sont resté.es le groupe le plus mobilisé. Des ouvrier.es d'usines, des travailleurs/travailleuses opérationnel.les du secteur pétrolier et gazier, des infirmier.es, des cheminot.es et des jeunes en quête d'un emploi ont également protesté dans différentes régions du pays.

Les comptes rendus des médias officiels et non officiels montrent que les mobilisations de septembre se caractérisent par la récurrence de revendications déjà exprimées au cours des semaines et des mois précédents. Nombre de ces protestations ne sont pas liées à de nouvelles revendications, mais au fait que les précédentes sont restées sans réponse ou n'ont pas été suivies d'effets. D'après les informations recueillies, une grande partie de ces mobilisations n'a reçu aucune réponse.

Le pouvoir d'achat au cœur des revendications

La question du pouvoir d'achat se trouve au cœur de nombreuses mobilisations. Le Centre statistique d'Iran a fait état d'une inflation sur un an de 89 % en août 2026, et d'une hausse de 127,5 % des prix des produits alimentaires et des boissons. L'inflation annuelle s'est établie à 69,9 %. Elle a atteint 78,3 % pour le deuxième décile de revenus, contre 67,6 % pour le dixième. Ces chiffres indiquent que la pression inflationniste pèse davantage sur les catégories aux revenus les plus faibles.

Le décalage entre les salaires et le coût de la vie est ainsi devenu un motif commun de protestation pour les travailleurs/travailleuses et les retraité.es. Selon les données publiées en septembre, le revenu mensuel minimum des travailleurs/travailleuses, avantages compris, reste inférieur à 90 euros. Des syndicalistes estiment pour leur part qu'un ménage a besoin d'environ 350 euros par mois pour couvrir ses dépenses.

Ces écarts se traduisent concrètement dans les revendications exprimées lors des mobilisations. Les retraité.es du régime général protestent contre le non-versement des arriérés liés aux revalorisations des pensions, et contre l'insuffisance de celles-ci face à l'inflation. Les retraité.es des télécommunications réclament la mise en œuvre de la troisième phase de l'harmonisation des pensions, l'application du règlement 89.24, et la revalorisation de leurs avantages sociaux. Ceux et celles de la sidérurgie demandent, quant à eux, l'harmonisation de leurs pensions et le maintien de leur couverture médicale.

Les revendications des retraité.es ne se limitent donc pas au versement de sommes en retard. Elles portent aussi sur les arriérés de salaires, l'harmonisation des pensions, l'assurance maladie et complémentaire, les avantages sociaux et la prise en charge des frais médicaux.

Les retraité.es : une mobilisation récurrente

La forte présence des retraité.es dans les données de septembre constitue l'un des traits marquants de cette *période*. Les retraité.es du régime général, des télécommunications et de la sidérurgie se sont rassemblé.es à plusieurs reprises devant les locaux des organismes concernés, des fonctionnaires et d'autres institutions. Celles et ceux des télécommunications ont également manifesté hors de Téhéran, notamment dans les provinces d'Hormozgan, de Kermanshah et du Kurdistan.

Ces mobilisations se sont principalement tenues devant les locaux des institutions que les manifestants estiment responsables du traitement de leurs revendications. Les actions continuent ainsi de privilégier un ciblage institutionnel et catégoriel plutôt que de prendre la forme de mouvements plus larges ou interprofessionnels.

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **La crise du coût de la vie frappe**

Des salaires impayés aux menaces sur l'emploi

En septembre 2026, les revendications des travailleurs/travailleuses en activité ont surtout porté sur les salaires, les arriérés de paiement et la sécurité de l'emploi.

À Bouin-Zahra, les travailleurs/travailleuses de l'usine sidérurgique d'Arin Foolad ont indiqué que celle-ci était presque à l'arrêt depuis cinq mois en raison des restrictions d'électricité. Ils/elles affirmaient également ne pas avoir été payé.es pendant cette période. Au-delà du versement des salaires dus, leur principale préoccupation portait sur la préservation de leurs emplois et l'avenir de l'usine.

À Shadegan, environ 100 travailleurs/travailleuses contractuel.les affecté.es au projet de construction et d'achèvement de l'aciérie ont perdu leur emploi à la fin du chantier. Au cours du premier semestre, la guerre, l'aggravation de l'insécurité et le ralentissement économique ont entraîné des suppressions d'emplois dans plusieurs secteurs, faisant peser cette menace sur une part importante de la population active. D'autres informations recueillies en septembre font état du chômage et de l'incertitude professionnelle qui touchent environ 700 employé.es de la société minière P.V. Pol Jonoubé. À Sirjan, les travailleurs/travailleuses de la société d'ingénierie Mahour Gostar Nasr étaient, quant à eux, confronté.es à une situation d'incertitude professionnelle depuis plus de 50 jours.

À l'usine textile de Borujerd, quelque 600 travailleurs/travailleuses n'étaient plus autorisé.es à accéder à l'usine depuis le début de l'année, en raison des conséquences de la guerre et du manque de matières premières. Selon des sources syndicales, environ 400 auraient repris le travail, tandis que 205 autres restaient dans l'incertitude quant à leur avenir professionnel. Des travailleurs/euses ont également signalé le non-versement des salaires de juillet et août.

Dans la province d'Hormozgan, le secrétaire exécutif de la Maison des travailleurs/travailleuses (organisme directement affilié au régime islamique) a signalé des suppressions de postes dans certaines unités et estimé qu'environ 20 000 travailleurs/travailleuses étaient au chômage. Certain.es, après avoir perdu leur emploi, se seraient tourné.es vers des activités informelles et précaires.

Ces cas montrent que les mobilisations ouvrières ne portent plus seulement sur les salaires impayés. Dans certains secteurs, c'est désormais la pérennité de l'emploi qui est au cœur des préoccupations. Les retards de paiement, qui peuvent durer plusieurs mois, menacent directement les moyens de subsistance des ménages lorsqu'ils s'ajoutent à la faiblesse des rémunérations et à une forte inflation.

À l'Université des sciences médicales d'Iranshahr, des employé.es sous contrat avec des sociétés prestataires ont signalé que les salaires de juillet et d'août avaient deux mois de retard et que certains de leurs avantages sociaux avaient été supprimés. Par ailleurs, les quelque 30 agents chargés de surveiller les voies ferrées d'Iranshahr n'auraient pas été payés depuis environ cinq mois. Ils se sont également plaints de l'absence de conditions élémentaires de restauration et d'avantages sociaux, ainsi que de la pénibilité de leurs conditions de travail.

Les jeunes en quête d'emploi entrent dans la contestation

Autre fait marquant des mobilisations de septembre : la présence de jeunes en quête d'un emploi. Dans plusieurs localités du Khouzistan, des jeunes de la région se sont rassemblés pour protester contre l'absence de recrutements et le non-respect des promesses visant à donner la priorité à la main-d'œuvre locale.

Dans les mobilisations liées aux complexes sucriers, la revendication principale ne concerne pas une hausse des salaires, mais l'accès à l'emploi. Les jeunes des villages de Morân et d'Amishieh font valoir que le complexe a été construit sur les terres de leur région et qu'une part des emplois devrait donc revenir à la main-d'œuvre locale.

Les protestations se sont répétées au cours du mois. Dans l'un des cas, les manifestant.es ont déclaré

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **La crise du coût de la vie frappe**

se rassembler depuis plus d'une semaine pour réclamer des emplois, sans avoir obtenu de réponse claire. Ils/elles ont également affirmé avoir été pris.es à partie par les forces de l'ordre et les services de sécurité. La mobilisation s'est poursuivie dès le 1^{er} octobre. Des jeunes sans emploi de Morân et d'Amishieh se sont rassemblés à l'entrée de la société agro-industrielle sucrière Daable Khazai pour protester contre l'absence de réponse à leurs demandes de recrutement. Ils/elles ont également bloqué la voie d'accès à l'entreprise.

Cette évolution montre qu'une partie des mobilisations ne porte plus seulement sur l'amélioration des conditions de travail, mais aussi sur l'accès à l'emploi. Pour ces jeunes, le principal problème n'est pas le bas niveau des salaires, mais le manque de débouchés et l'absence de suites concrètes aux promesses d'embauche.

Pétrole et gaz : des inégalités persistantes

Plusieurs mobilisations ont également eu lieu dans le secteur pétrolier et gazier. Dans différentes régions, des ouvrier.es de zones d'exploitation, des personnels chargés de la sécurité et de la surveillance, ainsi que des travailleurs/travailleuses des champs pétroliers ont protesté contre leurs conditions de travail et de vie, les inégalités de rémunération et d'avantages sociaux, les restrictions salariales et les disparités de traitement entre les employé.es permanent.es, ainsi que celles et ceux des sociétés sous-traitantes.

Contrairement à une grande partie des mobilisations de retraité.es, ces protestations se déroulent généralement à proximité immédiate des lieux de travail, des entreprises ou des zones d'exploitation. Lors d'un rassemblement, les travailleurs/travailleuses ont réclamé la levée des restrictions salariales, l'application correcte du système de classification des emplois, le versement des indemnités liées aux conditions climatiques difficiles, et la fin des discriminations entre les employé.es permanent.es, ainsi que celles et ceux des sociétés sous-traitantes.

Dans les industries de base (énergie, sidérurgie, cimenteries, etc.) la question des inégalités au sein du marché du travail s'ajoute ainsi à celle des bas salaires. Les travailleurs/travailleuses contestent non seulement le niveau de leur rémunération, mais aussi les disparités entre catégories de personnel, types de contrats et accès aux avantages sociaux.

Les arriérés, revendication commune

Le terme « arriérés » revient fréquemment dans les revendications recensées en septembre : salaires et heures supplémentaires impayés, avantages sociaux non versés, prime de fin d'année, cotisations d'assurance, frais médicaux, et compléments de rémunération dus. Ce vocabulaire commun relie des groupes professionnels et des situations parfois très différentes.

Les retards de paiement peuvent aujourd'hui durer plusieurs mois. Lorsqu'ils s'ajoutent à la faiblesse des rémunérations et à l'inflation, ils cessent d'être un simple problème administratif : ils menacent directement la capacité des ménages à couvrir leurs besoins quotidiens.

Une grève à Ahvaz

Parmi les mouvements recensés, un seul a été qualifié de grève : celui des travailleurs/travailleuses du Groupe national industriel de l'acier iranien, à Ahvaz. Les données disponibles reposent sur les informations publiées dans les médias officiels et non officiels ; certaines actions peuvent donc ne pas avoir été rapportées.

La grève a entraîné l'arrêt de la production dans la deuxième unité de fabrication de barres d'acier. Les travailleurs/travailleuses réclamaient le versement régulier de leurs salaires, l'amélioration de leur situation économique et sociale, le règlement des problèmes de gestion, ainsi que la réorganisation et la relance de la production. Cet épisode se distingue par la forme prise par la mobilisation. Alors que la plupart des protestations recensées en septembre sont restées (Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **La crise du coût de la vie frappe**

au stade du rassemblement, celle-ci a provoqué l'arrêt d'une partie de la production. Après le début de la grève, le nouveau directeur général est allé à la rencontre des travailleurs/travailleuses et leur a promis de régler les sommes dues sous deux jours, de verser régulièrement les salaires à l'avenir, d'examiner les revendications des retraité.es et de relancer les unités de production. À la suite de ces engagements, les travailleurs/travailleuses ont suspendu leur mouvement, tout en précisant qu'ils/elles suivraient leur mise en œuvre.

La revalorisation des salaires à l'ordre du jour

Parallèlement aux mobilisations, la revalorisation des salaires est restée à l'ordre du jour du Conseil supérieur du travail. Lors de sa première réunion de septembre, le Conseil a examiné l'application de l'article 10 de la résolution salariale pour l'année 2026, ainsi que la révision des différentes composantes de la rémunération au second semestre. Il a également approuvé la création d'une commission salariale chargée d'étudier le coût de la vie et le niveau des rémunérations.

Les représentant.es des travailleurs/travailleuses, des employeurs et du gouvernement se sont accordés sur la nécessité de revaloriser les salaires, mais ont reporté à de prochaines réunions la décision sur le montant de cette hausse.

Parallèlement, une campagne en faveur d'une hausse des salaires au second semestre a été lancée. Elle a recueilli plus de 15 000 signatures et devrait se poursuivre jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur la revalorisation salariale.

Des revendications qui se rejoignent

Les mobilisations recensées en septembre dessinent un tableau contrasté du marché du travail.

- Les retraité.es sont descendu.es à plusieurs reprises dans la rue pour défendre des revendications accumulées : revalorisation des pensions, couverture d'assurance maladie, avantages sociaux et versement des sommes qui leur restent dues.
- Les travailleurs.euses en activité sont confrontés aux salaires impayés, à la fermeture de leur unité de production, aux restrictions d'électricité, aux suppressions d'emplois et à l'incertitude professionnelle.
- Enfin, des jeunes qui ne sont pas encore entré.es sur le marché du travail réclament avant tout la création de débouchés.

Le rassemblement reste la forme de mobilisation dominante. Ce constat est notable au regard des revendications exprimées : l'intensification des pressions économiques ne s'accompagne pas nécessairement d'une évolution rapide des modes d'action. Même lorsque leurs revendications restent sans réponse pendant des mois, de nombreux groupes continuent de recourir à cette forme de protestation. Dans le même temps, la distinction entre protestations économiques et protestations liées à la sécurité de l'emploi s'est estompée. La forte inflation et la baisse du pouvoir d'achat ont intensifié les revendications salariales. La récession et les contraintes qui pèsent sur la production ont fragilisé l'emploi, tandis que le chômage a conduit à la mobilisation de groupes qui, à proprement parler, n'ont pas encore d'emploi à perdre.

Pour évaluer l'évolution des mobilisations ouvrières au cours des prochains mois, il ne suffira donc pas de compter les rassemblements. Il faudra aussi suivre la récurrence des revendications, la durée pendant laquelle elles restent sans réponse, le passage des rassemblements à la grève ou à l'arrêt de la production, l'évolution de la situation professionnelle des manifestant.es et l'arrivée de nouveaux groupes dans le mouvement, notamment les jeunes en quête d'un emploi. Le mois de septembre 2026 a vu ces différents indicateurs se manifester plus nettement et se conjuguer. Les 73 mobilisations recensées en septembre 2026 témoignent d'une contestation qui s'étend dans un contexte économique dégradé. Cette liste, fondée sur les informations publiées dans les médias officiels et non officiels, ne recense probablement pas tous les mouvements survenus au cours du mois•

Le pain et la viande figurent désormais, eux aussi, parmi les produits vendus à crédit

En Iran, face à la flambée des prix alimentaires et à l'érosion du pouvoir d'achat, de plus en plus de ménages sont contraints d'acheter à crédit des produits de première nécessité, du pain à la viande, en passant par le poulet, les œufs et les légumineuses. En Iran, les difficultés économiques gagnent jusqu'aux rayons de l'alimentation. Longtemps réservés à l'achat de biens coûteux, comme les voitures et l'électroménager, les achats à crédit concernent désormais aussi les produits de première nécessité. Face à la flambée des prix, les ménages peinent de plus en plus à se nourrir.



On peut lire sur la pancarte :

« Achetez vos produits alimentaires à crédit, sans acompte »

Selon le site Hamvatan, les difficultés de pouvoir d'achat gagnent jusqu'à l'assiette des salariés : une université des sciences médicales permet désormais à ses employés d'acheter de la viande à crédit, dans la limite de 30 euros.

Désormais, les employés peuvent acheter de la viande à crédit et en étaler le paiement sur plusieurs échéances. Dans plusieurs villes du pays, le pain, le poulet, les œufs, le concentré de tomates et les légumineuses se vendent désormais à crédit. À Dezfoul, un habitant rapporte qu'il est désormais possible d'acheter 20 pains barbari et d'en régler le prix sur deux mois.

En Iran, la flambée des prix alimentaires contraint de plus en plus de ménages à acheter à crédit des produits de première nécessité, du pain à la viande, en passant par le poulet, les œufs et les légumineuses. Les chiffres de septembre 2026 illustrent l'ampleur de la crise : selon le Centre iranien de la statistique, les prix des produits alimentaires et des boissons ont bondi d'environ 122 % sur un an, tandis que l'inflation a atteint 89,8 %. Sur l'ensemble de l'année, la hausse moyenne des prix s'est établie à 73,6 %.

La hausse des prix de certains produits alimentaires dépasse largement l'inflation moyenne. Selon les données du Centre iranien de la statistique, en septembre 2026, les prix des huiles et des matières grasses ont bondi de 196,6 % sur un an, ceux des produits laitiers et des œufs de 118,7 %, et ceux de la viande et de ses dérivés de 115,2 %.

Les données officielles soulignent également le poids disproportionné de l'inflation alimentaire sur les ménages les plus modestes. Les produits alimentaires et les boissons représentent 42,4 % des dépenses des 10 % de ménages les plus pauvres, contre 21,6 % chez les 10 % les plus aisés. La flambée des prix pèse ainsi deux fois plus lourd dans le budget des ménages modestes.

Parallèlement aux ventes à crédit traditionnelles, les services de paiement différé, dits « achetez maintenant, payez plus tard », gagnent du terrain dans les achats de biens de consommation. S'ils permettent d'échelonner les paiements, ils alourdissent aussi les charges financières futures des ménages. Les témoignages révèlent aussi les difficultés croissantes à honorer les échéances : salaires versés en retard, revenus épuisés dès le milieu du mois et mensualités impayées. Pour certains ménages, boucler les fins de mois devient un exercice de plus en plus difficile.

En Iran, acheter du pain à crédit est devenu pour certains ménages une nécessité face à la flambée des prix et à la baisse du pouvoir d'achat. Le crédit, autrefois réservé aux achats importants, comme une voiture ou de l'électroménager, s'étend désormais aux produits les plus essentiels du quotidien •

Déclaration de l'Association syndicale des enseignant.es d'Iran (Téhéran) à l'occasion de la rentrée scolaire 2026-2027¹

Toute rentrée placée sous le signe de l'apprentissage et du questionnement, surtout lorsqu'elle s'inscrit dans l'univers vibrant de l'enfance et de l'adolescence, fait naître un élan d'espoir. Malgré les nombreuses difficultés, cet élan peut colorer notre existence et y faire rayonner la lumière de la vie.

Nous entamons l'année scolaire 2026-2027 dans un contexte où l'enseignement public en Iran, déjà confronté depuis des années à de multiples crises, doit désormais faire face à deux nouveaux problèmes préoccupants.

D'une part, les écoles ont été fermées à plusieurs reprises ces dernières années, chaque nouvelle crise entraînant de nouvelles interruptions.



D'autre part, le nombre d'enfants privé.es de scolarité et d'élèves ayant abandonné leurs études augmente de manière extrêmement préoccupante. La pauvreté et la flambée incontrôlée des prix rendent la poursuite de la scolarité difficile, tant pour ces enfants que pour leurs familles.

Ces dernières années, la fermeture des écoles n'est plus une mesure exceptionnelle : elle semble être devenue la règle. À tour de rôle, la pollution de l'air, les pénuries d'énergie lors des périodes de froid comme de chaleur et, au cours de l'année écoulée, l'extension du conflit armé ont perturbé le fonctionnement normal du système éducatif. La fermeture des écoles semble ainsi être devenue le moyen le plus simple de masquer des crises publiques toujours plus graves.

Nous savons toutes et tous que, malgré ses importantes limites matérielles et techniques, l'enseignement à distance ne constitue pas un substitut adéquat pour la plupart des élèves. Pour celles et ceux issu.es de familles aux ressources modestes, il se traduit en pratique par une interruption totale ou partielle de l'apprentissage. Les observations et les nombreux rapports disponibles confirment clairement cette réalité préoccupante.

Les fermetures répétées des écoles ne constituent pas seulement un problème éducatif : elles soulèvent également une question de justice scolaire.

Une autre crise tient à l'aggravation de l'abandon scolaire, de la non-scolarisation et du recours à des formes d'enseignement informelles. Dans les milieux favorisés, ces phénomènes peuvent traduire un manque de motivation et le sentiment que les études ont peu d'incidence sur la situation économique et sociale. Dans les classes populaires, ils résultent plutôt de la pression économique croissante qui pèse sur les ménages. Ainsi, la pauvreté éducative et la pauvreté économique se conjuguent.

Face à une structure politique et économique rigide, fondée sur les privilèges et la corruption, aux guerres et aux conflits idéologiques avec différents pays, à une inflation galopante, au déséquilibre croissant entre revenus et dépenses, à la contraction de l'économie et à la hausse persistante du chômage, certaines familles ne parviennent plus à couvrir leurs dépenses courantes. Elles sont alors contraintes d'arbitrer entre les différents postes de leur budget.

Dans ces conditions, le coût élevé de l'alimentation, du logement, des transports, des vêtements et des chaussures, des fournitures scolaires, ainsi que des équipements nécessaires à l'enseignement à distance, peut empêcher les élèves de poursuivre leur scolarité. (Lire la suite en page suivante) →

¹ - Texte publié le 23 septembre 2026 par [Association syndicale des enseignant.es d'Iran \(Téhéran\)](#) et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran

← (Suite de la page précédente) ... **Déclaration de l'Association syndicale des enseignant.es d'Iran**

Dans ce contexte, ni l'enseignant.e, ni la famille, ni l'école ne sont en mesure d'assurer un enseignement continu et de qualité. L'enseignant.e, faute d'un salaire suffisant, doit multiplier les heures de cours ou exercer un autre emploi pour faire face à des dépenses quotidiennes en hausse constante. La famille, dont les revenus ne suivent pas le coût de la vie, est parfois contrainte de faire travailler son enfant. Quant à l'école, elle ferme régulièrement en raison des pénuries d'énergie, de la pollution de l'air, de la guerre ou d'autres crises.

Pendant ce temps, l'élève, au cœur de ce triangle, est oublié.e. Sa santé psychologique et émotionnelle, fragilisée par les fortes pressions liées à la guerre et par des événements tragiques comme ceux de janvier 2026, ne semble faire l'objet d'aucune prise en charge au sein du système éducatif officiel, alors même que ces épreuves ont des conséquences considérables.

L'ensemble de ces problèmes conduit l'Association syndicale des enseignant.es et les autres organisations syndicales à élargir leurs préoccupations. Depuis des années, elles défendent les revendications des enseignant.es en activité — titulaires, contractuel.les, chargé.es de cours et autres — ainsi que des enseignant.es retraité.es, et dénoncent leurs difficultés persistantes : salaires et avantages sociaux insuffisants, précarité de l'emploi, problèmes liés au système de classement professionnel, manque de couverture d'assurance et mauvaises conditions de travail. Elles doivent désormais aussi se préoccuper des conditions de vie des familles et du droit des élèves à l'éducation.

Au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'Association syndicale des enseignant.es entend défendre avec détermination, au cours de la nouvelle année scolaire, les revendications suivantes :

- **Garantir aux enseignant.es et aux autres salarié.es une rémunération adaptée à l'inflation, car la continuité de l'enseignement et la lutte contre le décrochage scolaire dépendent directement de la situation économique des familles.**
- **Garantir aux élèves une scolarité régulière ainsi qu'un enseignement gratuit et de qualité pour tous et toutes. Même en période de crise, notamment lors des crises énergétiques ou des épisodes de pollution, la fermeture des écoles doit rester une solution de dernier recours.**
- **Le ministère de l'Éducation doit fournir aux enseignant.es les outils nécessaires à l'enseignement à distance.**
- **Appliquer pleinement la loi visant à harmoniser les pensions de retraite avec les rémunérations des personnels en activité.**
- **Transférer aux enseignant.es la propriété des entreprises affiliées au Fonds d'épargne des enseignant.es et en confier la gestion et l'actionnariat à leurs véritables propriétaires — les enseignant.es — conformément aux statuts adoptés en mars 2025.**

Tout en se réjouissant de la réouverture des écoles en présentiel, l'Association estime que, dans le contexte actuel, celles-ci sont au cœur de crises multiples : crise de l'apprentissage, des salaires et des rémunérations, de l'énergie, de l'idéologie et de la qualité de l'enseignement, ainsi que l'extension de la pauvreté. À tel point que leur mission première — permettre aux élèves d'apprendre — se trouve reléguée au second plan •

La lutte continue!

Déclaration du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la compagnie des autobus de Téhéran et de sa banlieue (VAHED) – Iran ¹

Soutien aux luttes des élèves, des étudiant.es, et aux protestations sociales en France

Le Syndicat des travailleurs/euses de la compagnie des autobus de Téhéran et de sa banlieue (VAHED) déclare sa solidarité profonde avec les protestations et les luttes récentes des élèves et des étudiant.es de France.

Les revendications légitimes des jeunes et des élèves français pour la défense de l'éducation gratuite et



universelle, contre le manque de ressources éducatives et d'équipements, contre les systèmes discriminatoires d'admission universitaire, contre les interventions sécuritaires et la répression policière, constituent une part importante de la lutte mondiale contre les inégalités structurelles du système capitaliste, la commercialisation de l'éducation et l'atteinte aux droits fondamentaux de tous les membres de la société.

L'organisation des protestataires par la base, la tenue d'assemblées générales dans les lycées et les universités et le recours aux décisions collectives témoignent de la conscience et de la capacité d'organisation remarquables de la jeune génération.

Dans ce contexte, le soutien déclaré des organisations syndicales françaises, notamment la CGT, Solidaires, la FSU, l'UNSA, la CFDT et FO, aux protestations des élèves et des étudiant.es, constitue un pas important vers le rapprochement des luttes des jeunes et des luttes éducatives avec les luttes générales des travailleurs/euses et des autres secteurs de la société ; un lien qui peut et doit devenir toujours plus large et plus complet.

Notre syndicat n'oublie pas que les organisations syndicales françaises ont, au cours des années passées, toujours été, dans les moments difficiles et de répression généralisée, le soutien et la voix forte de la classe ouvrière, des organisations indépendantes et des mouvements pour la liberté et l'égalité du peuple iranien.

Cette solidarité internationale et réciproque est notre capital commun au sein de la classe ouvrière et des protestataires du monde entier face aux inégalités et à la répression.

Le Syndicat des travailleurs/euses de la compagnie VAHED, tout en condamnant toute violence policière contre les protestations légitimes des élèves et des étudiant.es, renouvelle sa solidarité avec les protestataires et les organisations étudiantes, lycéennes et syndicales françaises, et considère la lutte pour la justice sociale et économique, pour une éducation gratuite et digne, et pour le droit de créer des organisations indépendantes comme un droit inaliénable des peuples en France, en Iran et partout dans le monde.

Vive la solidarité internationale !

Le salut des travailleurs/euses et des opprimé.es réside dans l'unité et l'organisation !

Syndicat des travailleurs et travailleuses de la compagnie des autobus de Téhéran et de sa banlieue

¹ - Texte publié le 6 octobre 2026 par le [syndicale VAHED](#) et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran

Un village de tombes : des exécutions généralisées et systématiques pour des infractions liées aux stupéfiants en Iran¹

En 2025, l'Iran a enregistré davantage d'exécutions que durant toute autre année depuis la fin des années 1980. Le bilan définitif reste à établir — une tâche particulièrement difficile en raison de l'opacité du système judiciaire iranien —, mais les informations disponibles indiquent déjà que plus de 700 des quelque 1 500 personnes exécutées l'ont été pour des infractions liées aux stupéfiants. Dans leur immense majorité, ces personnes appartenaient aux groupes les plus marginalisés de la société iranienne : personnes vivant dans la pauvreté, membres de minorités ethniques, ressortissants étrangers et personnes ayant peu ou pas accès à une défense juridique effective.

Commentant le rapport, Mahmood Amiry-Moghaddam, directeur de l'IHRNGO, a déclaré : « Les personnes condamnées à mort pour des infractions liées aux stupéfiants sont les victimes les plus vulnérables et les plus démunies de la machine à tuer de la République islamique. Ces exécutions ne relèvent pas d'une "guerre contre la drogue" : elles sont au cœur de la guerre que la République islamique mène contre son propre peuple. En exécutant des personnes à une telle échelle, les autorités cherchent à instaurer la peur et à prolonger l'existence d'un système dépourvu de légitimité ».

« La communauté internationale, et en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a le devoir d'agir afin que la coopération avec l'Iran ne contribue ni à faciliter ni à légitimer ces meurtres commis au nom de la lutte contre la drogue. »

Il a ajouté : « Les exécutions massives et systématiques de personnes condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants, menées en violation des garanties d'une procédure régulière et dans le but de semer la peur au sein de la population, doivent faire l'objet d'une enquête des Nations Unies en tant que crimes contre l'humanité. »

Selon les données recueillies par l'IHRNGO, les autorités de la République islamique ont exécuté au moins 5 356 personnes pour des infractions liées aux stupéfiants entre janvier 2010 et le 30 novembre 2025. Parmi elles figuraient 121 femmes et au moins sept personnes qui avaient moins de 18 ans au moment des faits qui leur étaient reprochés.

Malgré la réforme de la loi iranienne sur les stupéfiants adoptée en 2017 sous la pression internationale et présentée comme une mesure visant à réduire le nombre d'exécutions, le recours à la peine de mort pour ces infractions demeure massif. Depuis janvier 2018, au moins 2 132 personnes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants, ce qui montre que cette réforme n'a pas entraîné de baisse durable du recours à la peine capitale dans ce domaine.

Le rapport souligne également le manque flagrant de transparence entourant les exécutions en Iran. Au cours des quinze dernières années, les autorités iraniennes n'en ont reconnu officiellement que 10 à 30 %. L'opacité est encore plus marquée dans les affaires liées aux stupéfiants : depuis 2018, elles n'ont reconnu que 2,4 % des exécutions pour trafic de drogue recensées par l'IHRNGO, contre 23,44 % des exécutions pour d'autres motifs. La grande majorité des cas présentés dans ce rapport repose donc sur des exécutions que l'IHRNGO a vérifiées de manière indépendante auprès de deux sources distinctes.

Des exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants ont été recensées dans les 31 provinces iraniennes. Il convient de souligner que moins de la moitié des exécutions documentées pour ces infractions ont eu lieu dans des provinces frontalières. Ce constat remet en question le discours officiel selon lequel ces exécutions viseraient avant tout à lutter contre le trafic transfrontalier.

(Lire la suite en page suivante) →

¹- Texte publié le 31 décembre 2025 par [Iran Human Rights \(IHRNGO\)](#) et traduit par la rédaction d'Echo d'Iran

← (Suite de la page précédente) ... **Un village de tombes**

L'une des conclusions les plus frappantes du rapport concerne le village de Sartarhan Chah Kheyr, dans la province du Lorestan. Ce village de moins de 400 habitant.es a vu environ 70 de ses habitant.es exécuté.es pour des infractions liées aux stupéfiants entre 2010 et 2025. Une centaine d'autres personnes, dont trois femmes, se trouvent actuellement dans le couloir de la mort.

Grâce à la géolocalisation et à des vérifications indépendantes, l'IHRNGO a confirmé que des dizaines de personnes enterrées dans le cimetière local avaient été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants. Plusieurs pierres tombales portent les mêmes noms de famille, révélant un phénomène particulièrement frappant : au fil des ans, plusieurs membres d'une même famille ou communauté ont été condamné.es à mort puis exécuté.es.

Au-delà des chiffres, le rapport met en évidence des violations systématiques des droits de la défense dans les affaires liées aux stupéfiants. Il fait notamment état d'aveux extorqués sous la torture, de refus d'accès à un.e avocat.e, de procès expéditifs devant les tribunaux révolutionnaires et d'exécutions intervenues alors que des recours étaient encore en cours d'examen. Ces pratiques portent atteinte aux garanties d'un procès équitable et peuvent conduire à la condamnation et à l'exécution de personnes sans examen judiciaire complet de leur affaire.

Le rapport souligne également que ces pratiques touchent particulièrement certaines populations. Depuis 2021, les Baloutches représentent 26 % des personnes exécutées pour des infractions liées au trafic de stupéfiants recensées par l'IHRNGO, alors qu'ils ne constituent que 2 à 5 % de la population iranienne. Au moins 111 ressortissant.es afghan.es ont également été exécuté.es au cours de la même période. Ces données montrent que les politiques d'exécution pour des infractions liées aux stupéfiants frappent particulièrement certaines minorités ethniques et les ressortissant.es étranger.es.

Publié à la fin d'une année marquée par une répression accrue, ce rapport montre que les exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants occupent une place centrale dans le recours à la peine de mort en Iran. Elles sont, pour une large part, menées dans l'opacité et frappent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, qui disposent de moyens particulièrement limités pour assurer leur défense.

Ampleur et modalités des exécutions liées aux stupéfiants (2010–30 novembre 2025)

Selon les données de l'IHRNGO, les autorités iraniennes ont exécuté au moins 5 356 personnes pour des infractions liées aux stupéfiants entre janvier 2010 et le 30 novembre 2025. Parmi elles figuraient 121 femmes et au moins sept personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits qui leur étaient reprochés. Ces exécutions représentent plus de 52 % de l'ensemble des exécutions recensées au cours de cette période.

Depuis janvier 2018, au moins 2 132 personnes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants, malgré la réforme de 2017 de la loi iranienne, qui visait à réduire le recours à la peine de mort pour ces infractions.

Les autorités iraniennes ne rendent pas officiellement compte de la plupart des exécutions. Au cours des quinze dernières années, elles n'en ont reconnu que 10 à 30 % en moyenne. La plupart des cas recensés dans ce rapport ont donc été vérifiés par l'IHRNGO auprès de deux sources indépendantes.

Les exécutions liées aux stupéfiants sont encore moins souvent rendues publiques : depuis 2018, les autorités n'en ont officiellement reconnu que 2,4 %.

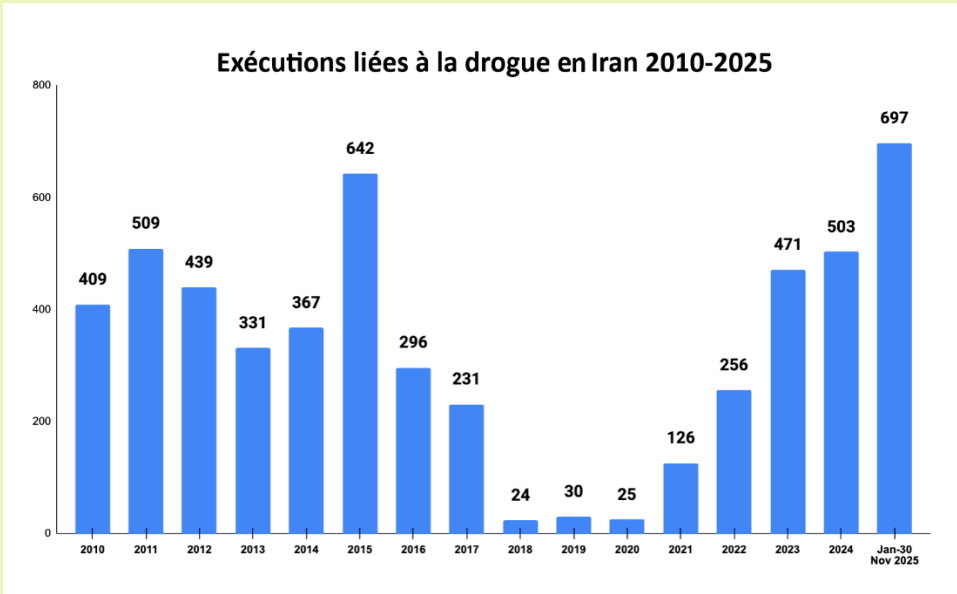
Des exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants ont été recensées dans les 31 provinces iraniennes. Elles ont été particulièrement nombreuses à Téhéran et dans la province d'Alborz, notamment à la prison de Ghezel Hesar, ainsi que dans les prisons des provinces de Khorasan-e Razavi, d'Ispahan, du Fars, du Sistan-et-Baloutchistan, du Khorasan du Sud, de l'Azerbaïdjan occidental et de Kerman.

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... Un village de tombes

Moins de la moitié des exécutions recensées pour ces infractions ont eu lieu dans des provinces frontalières.

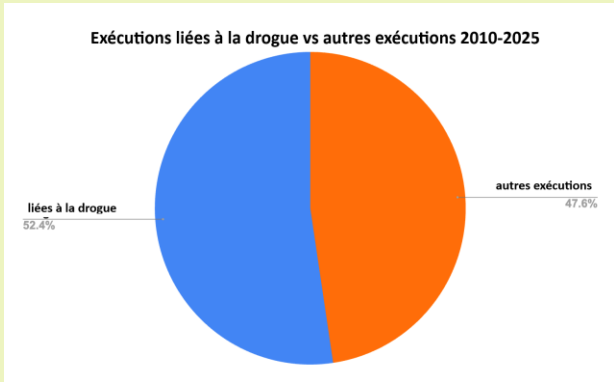
- Au moins 5 356 personnes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants entre 2010 et le 30 novembre 2025.
- Depuis la réforme de la législation iranienne sur les stupéfiants, adoptée en 2017, au moins 2 132 personnes ont été exécutées pour de telles infractions.
- Depuis cette réforme, seulement 2,4 % des exécutions liées aux stupéfiants recensées par l'IHRNGO ont été annoncées par des sources officielles, contre 23,44 % de l'ensemble des exécutions.
- Depuis 2010, au moins 77 mineur.es délinquant.es ont été exécuté.es pour des infractions liées aux stupéfiants. Parmi ces personnes, trois étaient de nationalité afghane, un de nationalité pakistanaise et trois appartenaient à la minorité baloutche.
- Depuis 2010, au moins 121 femmes ont été exécutées pour des infractions liées aux stupéfiants.



Exécutions liées aux stupéfiants recensées par l'IHRNGO entre 2010 et le 30 novembre 2025



Entre 2016 et le 30 novembre 2025, la majorité des exécutions liées aux stupéfiants ont eu lieu dans des provinces non frontalières.



Depuis 2010, les exécutions pour des infractions liées aux stupéfiants représentent plus de la moitié de l'ensemble des exécutions

Une deuxième condamnation à mort prononcée contre Varisheh Moradi



La militante kurde Varisheh Moradi a de nouveau été condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Téhéran. Ses avocats contestent la nouvelle décision et annoncent un recours devant la Cour suprême.

Varisheh Moradi, prisonnière politique kurde détenue à la prison d'Evin, a été condamnée à mort pour la deuxième fois. Le nouveau verdict, notifié à l'un de ses avocats le 12 octobre, retient cette fois l'accusation d'« appartenance à un groupe rebelle ». La décision n'est pas définitive : la défense dispose de vingt jours pour faire appel devant la Cour suprême.

Cette nouvelle condamnation intervient après l'annulation d'un premier verdict par la Cour suprême, qui avait renvoyé l'affaire devant le tribunal pour un nouveau procès. La juridiction avait alors relevé, selon l'un des avocats de Moradi, un manque d'enquête et des irrégularités de procédure, notamment l'absence d'explication suffisante des charges retenues.

Les avocats affirment que les lacunes signalées n'ont pas été corrigées. Keyvan Azizi estime que le tribunal a simplement modifié l'intitulé de l'accusation sans mener les investigations demandées. Amir Sajjadi conteste, lui aussi, les éléments avancés par l'accusation et affirme que Moradi n'a participé à aucune opération armée contre la République islamique d'Iran. Selon lui, ses activités dans le nord de la Syrie étaient liées à la lutte contre le groupe État islamique.

Un désaccord sur la qualification des faits

Au cœur du dossier se trouve l'interprétation des articles 287 et 288 du Code pénal iranien. Le premier prévoit la peine de mort pour les membres d'un groupe engagé dans une rébellion armée qui recourt aux armes. Le second prévoit des peines d'emprisonnement pour les membres arrêtés avant un affrontement ou avant l'usage d'armes.

Le Réseau des droits de l'Homme du Kurdistan rapporte que l'acte d'accusation initial faisait référence à l'article 288, tandis que la première condamnation à mort s'appuyait sur l'article 287. La défense conteste cette qualification et dénonce également le déroulement du procès.

Selon ce réseau, Moradi avait refusé d'assister à une audience devant la 15e chambre du tribunal révolutionnaire, présidée par Abolghasem Salavati, déclarant ne pas reconnaître cette juridiction.

(Lire la suite en page 26) →

Quatre manifestants de janvier 2026 exécutés, une femme de 33 ans menacée d'exécution

Quatre hommes arrêtés lors du soulèvement de janvier 2026 ont été exécutés à Mashhad et à Ispahan. Dans le même temps, Mahboubeh Shabani, 33 ans, condamnée à mort pour avoir porté secours à des manifestant.es blessé.es, a été transférée à l'isolement. Son placement en cellule individuelle fait craindre une exécution imminente. Au moins 31 personnes arrêtées lors de ce soulèvement auraient déjà été exécutées.

Alireza Sepahi et Alireza Raisi

Le 5 octobre 2026, les autorités iraniennes ont exécuté à Ispahan Alireza Sepahi et Alireza Raisi, arrêtés après les manifestations du 8 janvier sur la place Alikhani. Ils faisaient partie d'un groupe de manifestants accusés par les autorités d'être responsables de la mort de quatre membres des forces de sécurité. Dans cette affaire, au moins 12 personnes ont été condamnées à mort, tandis que leurs soutiens dénoncent des procédures expéditives, des aveux extorqués sous la torture et l'absence de garanties judiciaires.



Ces exécutions s'inscrivent dans une campagne de répression visant les participants aux mobilisations de janvier : sept condamnés de l'affaire Alikhani Square ont désormais été exécutés. Dans le cas de Sepahi, sa demande de réexamen avait pourtant été acceptée par la Cour suprême avant d'être rejetée sans audience par une juridiction d'Ispahan. Sa mère et sa fiancée, également poursuivies dans cette affaire, purgent par ailleurs des peines de cinq ans de prison.

li Hemmati Sistani et Majid Nik-Andish

Le pouvoir judiciaire iranien a annoncé l'exécution, mercredi 30 septembre à l'aube, d'Ali Hemmati Sistani et de Majid Nik-Andish, deux hommes arrêtés lors des manifestations de janvier à Mashhad. Selon les autorités judiciaires, leurs condamnations à mort avaient été confirmées par la Cour suprême.



Les deux hommes étaient accusés d'avoir participé aux manifestations des 8 et 9 janvier 2026 et d'avoir été impliqués dans des affrontements survenus dans le quartier de Tabarsi, qui auraient causé la mort de quatre membres des forces de sécurité.

- Hemmati était notamment accusé d'avoir incendié un magasin et bloqué une route,
- Nik-Andish était poursuivi pour participation aux manifestations, port d'un couteau, dégradation de biens publics et attaque contre un magasin.

Les médias judiciaires ont également affirmé que les deux hommes avaient reconnu, lors de leur interrogatoire, avoir poignardé deux membres du Basij, la milice paramilitaire iranienne.

Mais les informations disponibles ne permettent pas de vérifier de manière indépendante ces accusations ni les conditions dans lesquelles les deux hommes ont été jugés. Aucun élément indépendant n'a été rendu public concernant leur accès à un.e avocat.e, les preuves présentées devant le tribunal ou les circonstances dans lesquelles les aveux qui leur sont attribués auraient été obtenus. Dans des affaires passibles de la peine capitale, l'absence de telles informations empêche notamment de vérifier le respect des garanties fondamentales d'un procès équitable.

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **Quatre manifestants de janvier exécutés**

Une série d'exécutions

Les exécutions d'Hemmati et de Nik-Andish s'inscrivent dans une campagne de recours à la peine capitale contre des personnes arrêtées lors du soulèvement de janvier 2026. Selon Iran Human Rights et d'autres sources de défense des droits humains, elles portent à au moins 31 le nombre de personnes exécutées dans des affaires liées aux manifestations.

Majid Adineh avait été exécuté le 23 août à la suite de sa condamnation pour plusieurs chefs d'accusation, dont « guerre contre Dieu », rassemblement et collusion contre la sécurité intérieure, propagande contre l'État et possession d'armes.

En juin, Javad Zamani et Abolfazl Saedi, arrêtés lors des manifestations à Shahroud, avaient également été exécutés. Ils avaient notamment été condamnés pour « guerre contre Dieu », « corruption sur terre », usage d'armes, destruction de biens et collusion contre la sécurité intérieure.

D'autres prisonniers restent menacés d'exécution. Ali Zarei Dozdarrehsi, qui avait participé aux manifestations du mouvement « Femme, Vie, Liberté », a été transféré à l'isolement à la prison de Ghezel Hesar le 19 septembre. Condamné à mort pour « corruption sur terre », il aurait indiqué, dans un message audio enregistré depuis la prison, que sa condamnation avait été confirmée.

Mahboubeh Shabani, condamnée pour avoir secouru des blessé.es

Parmi les prisonnier.es menacé.es figure Mahboubeh Shabani, une femme de 33 ans détenue à la prison de Mashhad. Dans un message audio, elle a indiqué que son avocat avait été officiellement informé de sa condamnation à mort. Elle a également affirmé que plusieurs autres femmes arrêtées lors des manifestations de janvier étaient elles aussi sous le coup d'une condamnation capitale.

Mahboubeh Shabani a été jugée le 1er septembre par la première chambre du tribunal révolutionnaire de Mashhad. Elle a notamment été accusée d'avoir mené une « action opérationnelle visant à renforcer Israël, les États-Unis et des personnes affiliées à des groupes d'opposition ». Elle est également accusée de « faire la guerre à Dieu » pour avoir porté secours à des manifestant.es blessé.es.

Selon des organisations de défense des droits humains, elle aurait utilisé sa propre moto, lors des manifestations des 8 et 9 janvier, pour transporter des manifestant.es blessé.es vers des centres médicaux. Arrêtée le 2 février à Mashhad, elle a ensuite été transférée à la prison de Vakilabad.

Le 20 août, Mahboubeh Shabani a entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention, le traitement de son dossier et le refus de soins médicaux, selon HRANA.

Depuis le 28 septembre, Mahboubeh Shabani n'est plus détenue dans le quartier des femmes de Vakilabad, connu sous le nom de « quartier calme ». Elle a en effet été mise à l'isolement. HRANA affirme que les autorités pénitentiaires ont fait usage de violence lors de ce transfert.

Dans le même temps, les lignes téléphoniques de deux quartiers de la prison pour femmes auraient été coupées, empêchant les détenues de communiquer avec leurs familles et avec l'extérieur. Des informations font également état d'une évacuation de ces quartiers. Ces mesures, combinées au transfert de Mahboubeh Shabani à l'isolement et aux exécutions récentes, ont renforcé les craintes concernant son sort et celui des autres prisonnières.

Selon les dernières informations de HRANA, Maryam Hedavand, Leila Abolhasani et Taraneh Rahimi sont également condamnées à mort dans des affaires liées au soulèvement de janvier. La Cour suprême a en revanche récemment annulé la condamnation à mort de Mahnaz Chardoli.

Le 14 septembre, Iran Human Rights estimait qu'au moins 100 manifestant.es détenu.es en lien avec le soulèvement de janvier étaient menacé.es de peine capitale. Ce chiffre, établi à partir de cas documentés dans 13 provinces, pourrait être inférieur à la réalité en raison du manque de transparence du système judiciaire iranien.

(Lire la suite en page suivante) →

← (Suite de la page précédente) ... **Quatre manifestants de janvier exécutés**

Des milliers de mort.es lors du soulèvement

La multiplication des condamnations à mort intervient alors que l'ampleur du bilan humain du soulèvement reste l'objet de fortes divergences.

Dans un rapport publié le 17 septembre, Iran Human Rights affirme avoir identifié, après plusieurs mois de collecte et de vérification des informations, plus de 4 200 personnes tuées pendant le soulèvement. Parmi elles figureraient au moins 420 femmes et 281 enfants de moins de 18 ans. Vingt-cinq enfants auraient eu moins de 14 ans, et la plus jeune victime identifiée serait un nourrisson de quatre mois et demi.

HRANA avance de son côté le chiffre de 7 007 personnes tuées entre le 28 décembre 2025 et le 15 février 2026, précisant que plus de 11 000 autres cas restaient encore à examiner.

Les autorités iraniennes donnent un bilan nettement inférieur : 3 117 mort.es. Dans leurs déclarations du 21 janvier, elles ont présenté le chiffre de 2 427 victimes, parmi lesquelles des civil.es et des membres des forces de sécurité, comme des « martyrs » victimes des violences. Elles ont attribué une grande partie des mort.es à des groupes armés qualifiés de « terroristes » et accusés d'être soutenus par les États-Unis et Israël. Les 690 autres mort.es ont été qualifié.es par un responsable de la sécurité du ministère de l'Intérieur de « terroristes, émeutier.es et auteur.es d'attaques contre des sites militaires ».

Au-delà de la bataille des chiffres, les exécutions constituent désormais l'un des principaux prolongements de la répression du soulèvement. Des dizaines de survivant.es ont déjà été exécuté.es et de nombreux autres restent emprisonné.es ou condamné.es à mort. Dans nombre de ces affaires, l'absence d'informations indépendantes sur les procès, les preuves et les conditions de détention empêche tout examen véritablement indépendant de la procédure judiciaire.

L'exécution de deux nouveaux manifestants à Mashhad et le transfert de Mahboubeh Shabani à l'isolement illustrent ainsi la poursuite, plusieurs mois après les manifestations, d'une politique de répression dont la peine capitale demeure l'une des armes les plus extrêmes •

← (Suite de la page 23) ... **Une deuxième condamnation à mort prononcée contre Varisheh**

Des inquiétudes sur son procès et sa détention

Originaire de Sanandaj et membre de la Société des femmes libres du Kurdistan oriental (KJAR), Varisheh Moradi a été arrêtée en août 2023 alors qu'elle se rendait dans cette ville. Elle a d'abord été détenue dans un centre de Ministère des renseignements à Sanandaj, puis dans le quartier 209 de la prison d'Evin. Des organisations de défense des droits humains rapportent qu'elle y a passé environ cinq mois à l'isolement avant son transfert dans le quartier des femmes.

Amnesty International a qualifié son premier procès de manifestement inéquitable et a fait état d'allégations de torture et de mauvais traitements qui, selon l'organisation, n'auraient pas été examinées. En janvier 2025, Human Rights Watch a également cité son affaire parmi celles suscitant des inquiétudes quant à l'application de la peine de mort à des militants politiques et à des membres de minorités ethniques.

Moradi a par ailleurs mené plusieurs grèves de la faim pour protester contre les condamnations à mort et leur exécution. Des rapports évoquent aussi des restrictions concernant ses contacts avec sa famille, des problèmes de santé et une peine distincte de six mois d'emprisonnement liée à des protestations en prison.

Le dossier doit désormais être examiné de nouveau par la Cour suprême. Dans l'attente de cette décision, la seconde condamnation à mort n'est pas définitive •

En Iran, la mobilisation contre les exécutions gagne les prisons

La campagne « Les mardis, non aux exécutions » affirme que 2 230 personnes ont été mises à mort en Iran en un an. Pour sa 142^e semaine, elle dit regrouper des détenu.es de 66 prisons et appelle la communauté internationale à agir.

À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre, la campagne iranienne « Les mardis, non aux exécutions » a annoncé que 2 230 personnes avaient été exécutées dans le pays au cours des douze derniers mois. Parmi elles figureraient 54 femmes, 47 prisonnier.es politiques et quatre mineur.es, selon les chiffres avancés par les militants.

Le mouvement, qui appelle des détenu.es à faire grève chaque mardi, affirme que la mobilisation se poursuit dans 66 prisons. Elle.



Le mouvement, qui appelle des détenu.es à faire grève chaque mardi, affirme que la mobilisation se poursuit dans 66 prisons. Elle entre cette semaine dans sa 142^e semaine, alors que des prisonnier.e.s protestent contre le recours à la peine capitale.

La campagne s'inquiète également du sort de plusieurs détenu.es. Elle indique que la Cour suprême a confirmé la condamnation à mort d'Amirhossein Akbari Monfared, étudiant de 23 ans et prisonnier politique. Une autre condamnation à mort, prononcée contre Ali Zakani, âgé de 19 ans, est aussi dénoncée par les militants.

Dans son communiqué, le mouvement rapporte par ailleurs des arrestations suivies de décès, notamment ceux d'Omid Ghanouni, 17 ans, à Khansar, et de Farid Makari à Machhad. Ces faits et les circonstances évoquées dans le texte sont attribués à la campagne et n'ont pas été vérifiés indépendamment ici.

Le mouvement a salué le soutien de Gina Romero, rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association. Il appelle les organisations internationales et les défenseurs des droits humains à dépasser les condamnations publiques et à mettre en place des mesures concrètes pour tenter d'enrayer les exécutions.

Pour les militant.es, la grève hebdomadaire est à la fois un geste de protestation et un moyen de maintenir l'attention sur les condamné.es. Leur appel intervient alors que, selon leurs estimations, le nombre d'exécutions a fortement marqué l'année écoulée •



Campagne de Solidarité avec les travailleurs d'Iran



Campagne financière de SSTI

Par sa capacité à bloquer l'économie et les administrations, le monde du travail d'Iran peut jouer un rôle décisif dans la lutte pour en finir avec le régime, et construire par en bas un avenir reposant sur les droits et aspirations des exploités.es et opprimés.es.

Cela rend encore plus décisif la libération immédiate des milliers de militant-es croupissant actuellement en prison dans des conditions atroces.

Les travailleurs/euses qui se lancent dans des actions grévistes sont sévèrement réprimés.es. Arrêtés.es, ils/elles sont souvent licenciés.es, doivent faire face aux tortures et à des frais de justice exorbitants. Leurs familles sont plongées dans une misère extrême.

Afin de soutenir ces militant-es et leurs familles, et notamment contribuer à la prise en charge des frais de justice et d'avocats, Solidarité Socialiste avec les Travailleurs en Iran (SSTI) lance une campagne de solidarité financière.

Il s'agit de développer une solidarité internationaliste concrète avec celles et ceux qui luttent courageusement dans des conditions difficiles.

* Chèques (en euros)

A l'ordre de "Solidarité avec les travailleurs iraniens" (attention, le mot socialiste ne figure pas dans ce libellé).

Ces chèques doivent être adressés à l'adresse suivante :

SSTI, CICP 21ter rue Voltaire, 75011 PARIS

* Virements bancaires

- Références bancaires nationales (RIB) :

Banque : 10278 / Guichet : 06069 / N° compte : 00020637801 / Clé : 64

- Coordonnées bancaires internationales :

IBAN : FR 76 10278 06069 0002063780164

BIC / SWIFT : CMCI FR 2A

Compte au nom de : Solidarité avec les travailleurs Iraniens